

## NIVEAUX DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES POUR L'IMMIGRATION AU CANADA

Les candidats qui présentent une demande de résidence permanente au Canada et de citoyenneté canadienne doivent prouver leurs compétences linguistiques en passant un examen linguistique approuvé par l'office de l'immigration du Canada - Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada (IRCC).

### RESIDENCE PERMANENTE

Deux examens d'anglais sont approuvés par les autorités canadiennes: **CELP** et **IELTS**. Un seul test de français est approuvé par les autorités canadiennes: **TEF Canada**.

Des points sont attribués pour les compétences linguistiques lors de la demande de résidence permanente, dans le cadre du système Entrée express ou dans le cadre de programmes provinciaux. Les scores requis dépendent des différents programmes sous lesquels un candidat postule.

Pour mesurer les niveaux de langue, les autorités d'immigration utilisent le Canadian Language Benchmarks (CLB) pour l'anglais et les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) pour le français.

Vous trouverez ci-dessous des tableaux qui convertissent les scores obtenus dans le cadre d'examens de langue dans le niveau de langue correspondant.

### Programme fédéral des travailleurs qualifiés

Vous devez obtenir un niveau minimum de CLB ou NCLC **7** pour votre première langue officielle dans les quatre habilités. Pour recevoir des points pour votre deuxième langue officielle, vous devez atteindre le niveau minimum de CLB ou NCLC **5** dans les quatre habilités.

#### CELP – General test

Première langue officielle (maximum de 24 points)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>7</b>	7	7	7	7	<b>4</b>
<b>8</b>	8	8	8	8	<b>5</b>
<b>9</b>	9	9	9	9	<b>6</b>
<b>10 +</b>	10	10	10	10	<b>6</b>

Deuxième langue officielle (4 points si vous atteignez le seuil minimal dans chacune des quatre compétences linguistiques)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>5 +</b>	5-12	5-12	5-12	5-12	<b>4</b>

## IELTS General training

Première langue officielle (maximum de 24 points)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>7</b>	6.0	6.0-7.0	6.0	6.0	<b>4</b>
<b>8</b>	6.5	7.5	6.5	6.5	<b>5</b>
<b>9</b>	7.0	8.0	7.0	7.0	<b>6</b>
<b>10 +</b>	7.5-9.0	8.5-9.0	7.5-9.0	7.5-9.0	<b>6</b>

Deuxième langue officielle (4 points si vous atteignez le seuil minimal dans chacune des quatre compétences linguistiques)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>5 +</b>	5.0 +	5.0 +	4.0 +	5.0 +	<b>4</b>

## TEF Canada (Test d'évaluation de français)

Première langue officielle (maximum de 24 points)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>7</b>	310-348	249-279	207-232	310-348	<b>4</b>
<b>8</b>	349-370	280-297	233-247	349-370	<b>5</b>
<b>9 +</b>	371 +	398 +	348 +	371 +	<b>6</b>

Deuxième langue officielle (4 points si vous atteignez le seuil minimal dans chacune des quatre compétences linguistiques)

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite	Points par compétence
<b>5 +</b>	226 +	181 +	151 +	226 +	<b>4</b>

## Programme fédéral des métiers spécialisés

Vous devez obtenir un niveau minimal de:

- CLB ou NCLC **5** dans les compétences de l'expression orale et la compréhension de l'oral,
- CLB or NCLC **4** dans les compétences de l'expression écrite et la compréhension de l'écrit.

## CELPIP General test

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>5 +</b>	<b>5 +</b>	<b>5 +</b>	<b>5 +</b>	<b>5 +</b>

### IELTS General training

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>4</b>	4.0-4.5	4.4	<b>3.5</b>	<b>4.0-4.5</b>
<b>5 +</b>	<b>5.0 +</b>	<b>5.0 +</b>	4.0 +	5.0 +

### TEF Canada

Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>4</b>	181-225	145-180	<b>121-150</b>	<b>181-225</b>
<b>5 +</b>	<b>226 +</b>	<b>181 +</b>	151 +	226 +

### Catégorie de l'Expérience Canadienne

Les niveaux des compétences linguistiques nécessaires pour ce programme dépendent de la classification de votre profession en vertu de la Classification Nationale des Professions (CNP) du Canada :

- CNP 0 ou A: CLB / NCLC 7 +
- CNP B: CLB / NCLC 5 et 6

### CELPIP General test

CNP	Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>B</b>	<b>5</b>	5	5	5	5
<b>B</b>	<b>6</b>	6	6	6	6
<b>0 &amp; A</b>	<b>7 +</b>	7 +	7 +	7 +	7 +

### IELTS General training

CNP	Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>B</b>	<b>5</b>	5.0	5.0	4.0-4.5	5.0
<b>B</b>	<b>6</b>	5.5	5.5	5.0-5.5	5.5
<b>0 &amp; A</b>	<b>7 +</b>	6.0 +	6.0 +	6.0 +	6.0 +

### TEF Canada

CNP	Niveau NCLC	Expression orale	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<b>B</b>	<b>5</b>	226-270	181-216	151-180	226-270
<b>B</b>	<b>6</b>	271-309	217-248	181-206	271-309
<b>0 &amp; A</b>	<b>7 +</b>	310+	249+	201+	310+

## CITOYENNETÉ CANADIENNE

Tous les candidats à la citoyenneté canadienne âgés de 18 à 54 ans doivent présenter une preuve qu'ils possèdent une connaissance suffisante de l'anglais ou du français.

Si vous décidez de soumettre un test de langue, les résultats doivent être égaux au niveau **CLB / NCLC 4 ou plus** dans l'expression orale et la compréhension de l'oral.

Les autorités fédérales acceptent également les résultats de tests expirés s'ils ont été effectués à des fins d'immigration ou de citoyenneté.

Les tests acceptés incluent:

### **CELPIP General test ET CELPIP General LS test**

- Si vous avez passé le test **après le 1 avril 2014**, vous devez avoir un score de **niveau 4 ou plus** dans l'expression orale et la compréhension de l'oral.
- Si vous avez passé le test **avant le 1 avril 2014**, vous devez avoir un score de **niveau 2H ou plus** dans l'expression orale et la compréhension de l'oral.

### **IELTS General training**

- **4.0 ou plus dans l'expression orale et 4.5 ou plus dans la compréhension de l'oral.**
- Si vous avez passé le test avant le 28 novembre 2008, le niveau 4 dans la compréhension de l'oral est accepté.

### **TEF, TEFAQ (Test d'Évaluation du Français adapté au Québec) ou TEF pour la naturalisation**

- Si vous avez passé le test **après le 1 juillet 2012**, vous devez avoir un score de **Niveau B1 ou plus** dans la compréhension de l'oral et l'expression orale;
- Si vous avez passé le test **avant le 1 juillet 2012**, vous devez avoir un score de **Niveau 3 ou plus** dans la compréhension de l'oral et l'expression orale;
  - **Remarque** : Si vous avez passé le test **TEF avant le 1 juillet 2012**, vous devez avoir un score de **Niveau 3 ou plus** dans l'expression orale seulement; ceci ne s'applique pas au tests TEFAQ et TEF pour la naturalisation.

Les tests suivants sont également acceptés s'ils ont été déposés par le passé dans le cadre de la demande d'immigration au Québec (**remarque** : les tests suivent l'échelle québécoise et non pas le niveau CLB/NCLC 4):

- Diplôme approfondi de langue française (DALF) – tous les résultats
- Diplôme d'études en langue française (DELF) – Niveau B1 ou plus
- Test de connaissance du français (TCF) – Niveau B1 ou plus
- Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ) – Niveau B1 ou plus